



Rabat, le... 12 JUIN 2026

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- Vu décret n° 2-13-374 du 23 chaabane 1434 (2 juin 2013) pris pour l'application de la loi n° 58-12 portant création de l'Office national du Conseil agricole.
- Vu le décret n° 2.25.212 du 27/02/2025 portant Nomination de Monsieur **RAHALI HICHAM**, Directeur Général de l'Office National du Conseil Agricole ;
- Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole notamment l'article 7;
- Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des Etablissements publics ;

****DECIDE****

ARTICLE 1 : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture de candidature pour pouvoir au poste de responsabilité relevant de la Direction Régionale du Conseil Agricole de la Région **Béni Mellal Khenifra** qui sont cités ci-après :

- Poste de chef de service provincial de mise en œuvre du conseil agricole de Béni Mellal (sis à Kasbat Tadla) ;
- Poste de chef de service provincial de mise en œuvre du conseil agricole de Khouribga ;
- Poste de chef du centre de conseil agricole de Taghzirt ;
- Poste de chef du centre de conseil agricole d'Aghbala ;
- Poste de chef du centre de conseil agricole de Bejaad ;
- Poste de chef du centre de conseil agricole d'Aguelmous ;
- Poste de chef du centre de conseil agricole de Ben Khilil ;
- Poste de chef du centre de conseil agricole d'Ait Bouguemez ;
- Poste de chef du centre de conseil agricole de Sidi jaber ;
- Poste de chef du centre de conseil agricole d'Afourar ;

ARTICLE 2 : Les candidatures sont ouvertes aux cadres nationaux relevant des Services de l'Etat, des Etablissements et Entreprises Publiques et des Collectivités Territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement auprès des Etablissements Publics ;

Les candidats doivent justifier des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2ème grade ou d'ingénieur d'Etat ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- ✓ Disposer, d'au moins, un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, deux (2) années de service en tant que titulaire ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en relation avec les missions du poste ;

Aussi l'appel à candidatures est ouvert aux agents titulaires relevant de l'ONCA remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre classé au grade d'administrateur 3ème grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire,
- ✓ Disposer au moins de 15 ans de service dont au moins 4 ans en qualité de grade d'administrateur 3ème grade, ou à des grades équivalents.

ARTICLE 3 : Les missions et les attributions des postes à pourvoir figurent dans les fiches de poste jointes à cet avis ;

ARTICLE 4 : Les candidats désirant postuler au poste sus indiqué doivent présenter un dossier en **format papier et transmettre le dossier en format numérique à l'adresse email suivante : candidature@onca.gov.ma**, regroupant les pièces suivantes :

- 1) Une demande de candidature originale portant obligatoirement l'avis favorable de la Direction des Ressources Humaines de l'Administration d'origine ainsi que l'avis du supérieur hiérarchique ;
- 2) Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 3) Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel, les postes qu'il a occupés auparavant, l'Adresse exacte et email ... ;
- 4) Toutes les pièces justificatives des conditions demandées pour occuper le poste en question (Diplôme, Attestation de travail récente ...) ;
- 5) Un plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question.

Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leurs programmes de travail et leur vision stratégique pour le poste devant la commission de sélection.

ARTICLE 5 : Le dossier de candidature **format papier** doit être déposé au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines et Support relevant de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui, en face de la Mosquée Lalla Soukayna ou envoyé par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard, le 26 Juin 2026 à 16h00.**

ARTICLE 6 : Cette décision est publiée dans le site www.emploi-public.ma et sur le site officiel de l'ONCA : www.onca.gov.ma



Hicham RAHALI

DIRECTION REGIONALE DU CONSEIL AGRICOLE

Intitulé du poste	Chef du service provincial de mise en œuvre du conseil agricole
Attachement hiérarchique	Directeur Régional du Conseil Agricole
Mission et Attributions	• Participer à la mise en place du plan régional annuel et veiller à sa déclinaison au niveau provincial ; • Programmer les actions de conseil agricole et appuyer leur exécution et suivi entre les CCA au niveau provincial ; • Assurer la coordination entre tous les CCA au niveau provincial en termes de conseil agricole ; • Assurer le reporting des actions de conseil agricole au niveau provincial.
Compétences requises	• Connaissances du secteur agricole et du conseil agricole ; • Capacités d'analyse et de synthèse ; • Pro-activité, capacité d'anticipation. • Esprit d'analyse et de synthèse ;



DIRECTION REGIONALE DU CONSEIL AGRICOLE

Intitulé du poste	Chef du centre de conseil agricole
Attachement hiérarchique	Directeur régional du conseil agricole
Mission et Attributions	• Participer à la mise en place du plan d'action annuel local et suivre son exécution ; • Participer au suivi de la campagne agricole et transmettre les informations y afférant ; • Sensibiliser et accompagner les agriculteurs en termes de création d'organisations professionnelles agricoles et incitation financière de l'Etat ; • Réaliser les campagnes d'information relatives aux filières de production végétales et animales et les filières transverses (irrigations, intrants ...etc) ; • Accompagner les projets pilier II et appuyer l'agrégation ; • Assurer le reporting permanent de toutes les actions de conseil agricole au niveau local.
Compétences requises	• Connaissances du secteur agricole et du conseil agricole ; • Capacités d'analyse et de synthèse ; • Pro-activité, capacité d'anticipation. • Esprit d'analyse et de synthèse ;

